Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20251124-20251009-DE

COMMUNE DE TEILLAY
1 Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt cinq, le 24 novembre *à 19 H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 19/11/2025.*

Étaient présents *: Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, V. FECAMP, P. ROUSSEL, A. LOUNEV, J. LAPAIX, J. GUIFFAUT, D. MELLET, V. LOUAZEL, V. MUSSARD.*

Etaient absents excusés *: C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN), S. DUTEIL (pouvoir à V. MUSSARD), S. MIGNOT (pouvoir à Y. MELLET).*

Etaient absents *: F. DAVID.*

M. Jérôme GUIFFAUT ***a été élu secrétaire***

N° 2025-10-09

DEROGATION RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier en date du 26 septembre 2025 de l'inspecteur d'Académie concernant une modification éventuelle des horaires des écoles publiques à la rentrée 2026 sur la commune.

Le conseil municipal avait délibéré par le passé sur une organisation des rythmes scolaires sur 4 jours. Le conseil d'école a récemment donné un avis favorable au maintien de cette organisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, de conserver les mêmes horaires que cette année, à savoir 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour extrait conforme,
Le Maire,